
**DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE RENDEMENT
ET DE STRUCTURES DE CAPITAL**

DOSSIER R-4156-2021

Question 1 :

Référence :

- (i) B-0027, p. 13.

Préambule :

- (i)

« Q20. How have you identified significant elements of business risk for the Utilities?

A20. The Utilities provided me with a report prepared by Aviseo that describes a set of relevant facts regarding the Utilities and the environment in which they operate, and allows an assessment of the Utilities' business risks to be made. I understand that Aviseo's report is based on interviews with staff at each of the Utilities, as well as Aviseo's own research.¹⁵ I have also developed corresponding information about the utilities in Dr. Villadsen's gas LDC sample to allow a comparison of business risk to be made for those elements of the Utilities' business risks which I assess to be more significant. »

Questions :

- 1.1 Veuillez confirmer que votre approche d'évaluation du risque relatif des demanderesses par rapport au groupe de comparaison du Dr Villadsen a consisté à vérifier si les risques identifiés par Aviseo étaient également présents chez les distributeurs de ce groupe.
- 1.2 Veuillez indiquer si une analyse similaire à celle de Aviseo a été faite pour chacun des distributeurs du groupe de comparaison afin d'en identifier les risques propres. Dans l'affirmative, veuillez déposer ces analyses.
- 1.2.1 Sinon, veuillez expliquer pourquoi elles n'ont pas été réalisées et comment vous vous êtes assuré que ces distributeurs ne présentaient pas eux-mêmes des risques qui leur sont propres et qui pourraient être absents chez Énergir et Gazifère.

- 1.3 Selon vous, le risque de retour du capital (« capital recovery risk ») qu'encourt un distributeur est-il exclusivement exogène ou peut-il être influencé par les décisions de l'entreprise?
 - 1.3.1 Le cas échéant, veuillez indiquer les moyens dont dispose un distributeur pour modifier son risque de retour du capital.
- 1.4 Veuillez indiquer si les politiques d'investissement d'une entreprise peuvent influencer son risque de retour du capital.
- 1.5 Veuillez indiquer si, selon vous, toutes choses étant égales par ailleurs, un resserrement du critère de profitabilité d'un distributeur (c'est-à-dire une exigence de rentabilité plus élevée afin de procéder à un investissement) peut réduire son risque de retour du capital?
- 1.6 Veuillez indiquer si, pour les fins de votre analyse, vous avez comparé les critères de rentabilité utilisés par les demanderesses pour les fins de leurs décisions d'investissement.
- 1.7 Veuillez présenter les critères de rentabilité utilisés par les entreprises pour les fins de leurs décisions d'investissement lors d'ajouts de nouveaux clients.
- 1.8 Veuillez indiquer si les durées d'amortissement des actifs ont un impact sur le risque de récupération du capital.
- 1.9 Veuillez indiquer si vous avez comparé les durées d'amortissement des actifs des demanderesses et du groupe de comparaison.
- 1.10 Veuillez présenter les durées d'amortissement des principales catégories d'actifs pour les entreprises du groupe de comparaison, Gazifère et Énergir.

Question 2 :

Références:

- (i) B-0027.

Questions :

Q.23 à Q.30

- 2.1 Veuillez clarifier quel est, selon vous, l'impact de chacun des facteurs mentionnés en A.23 sur le risque de rendement sur le capital. Veuillez expliquer votre réponse.
- 2.2 Veuillez clarifier quel est, selon vous, l'impact de chacun des facteurs mentionnés en A.23 sur le risque de récupération du capital. Veuillez expliquer votre réponse.

- 2.3 Toutes choses étant égales par ailleurs, veuillez indiquer si selon vous, une diminution des ajouts de clients et, donc, des investissements en capital entraîne une hausse ou une baisse du risque de récupération du capital dans le contexte des facteurs identifiés en A.23. Veuillez expliquer votre réponse.

Q.31 à Q.33

- 2.4 Pourquoi les pertes de volumes de ventes industriels représentent-elles un risque?
- 2.5 Au-delà des volumes, avez-vous également comparé la part des revenus de distribution provenant des clients industriels entre les demanderesses et le groupe de comparaison? Sinon, pourquoi? Veuillez refaire le tableau 3 sur la base des revenus de distribution plutôt que sur la base des volumes.
- 2.6 Veuillez confirmer que le risque lié à l'importance de la clientèle industrielle est relatif au rendement sur le capital et non à la récupération du capital. Sinon, veuillez expliquer.
- 2.7 Veuillez justifier de ne pas tenir compte de la disposition réglementaire prévoyant un découplage complet des revenus d'Énergir pour les fins de cette analyse.

Q.34 et Q.35

- 2.8 Comment la proposition conjointe de biénergie HQD-Énergir (R-4169-2021) affecte-t-elle votre évaluation du risque prospectif de migration du gaz naturel vers l'électricité dans le secteur résidentiel?

Q.36

- 2.9 Veuillez confirmer que, si un client potentiel choisit finalement de ne pas se raccorder au gaz naturel, il n'entraîne aucun risque au niveau de la récupération du capital ou du rendement sur le capital.
- 2.10 Veuillez indiquer si une diminution du nombre de nouveaux raccordements contribue à augmenter, réduire ou est sans effet sur le risque de récupération du capital, considérant notamment votre appréciation de la situation concurrentielle de l'électricité et du gaz naturel au Québec et de l'environnement réglementaire en général incluant les facteurs identifiés à la réponse A.23.
- 2.11 Veuillez expliquer votre réponse et fournir les références à l'appui de celle-ci.

Q.40 et Q.41

- 2.12 Veuillez indiquer si vous avez tenu compte du traitement réglementaire en fin d'année financière dans votre comparaison des demanderesses et du groupe de comparaison.

- 2.13 Veuillez expliquer le traitement réglementaire applicable en fin d'année et présenter la liste des comptes de frais reportés pour chacune des entreprises du groupe de comparaison, pour Énergir et pour Gazifère.
- 2.14 Veuillez comparer les demanderesses et le groupe de comparaison eu égard à ce traitement réglementaire en fin d'année et indiquer comment cela affecte le risque relatif.
- 2.15 Veuillez identifier les entreprises du groupe de comparaison dont le traitement réglementaire prévoit le découplage des revenus.

Q.43

- 2.16 Pour chacune des entreprises du groupe de comparaison, veuillez indiquer si son régulateur autorise généralement des comptes de frais reportés pour des événements imprévus significatifs survenus en cours d'année.

Q.47

- 2.17 Selon vous est-ce que la position concurrentielle de Gazifère par rapport à l'électricité est similaire à celle d'Énergir?
- 2.18 Veuillez présenter la position concurrentielle du gaz naturel versus l'électricité dans la franchise d'Énergir pour les marchés résidentiel et commercial.
- 2.19 Veuillez présenter la position concurrentielle du gaz naturel versus l'électricité dans la franchise de Gazifère pour les marchés résidentiel et commercial.

Q.48

- 2.20 Considérant la position concurrentielle des clients commerciaux et industriels chez Énergir et Gazifère, veuillez indiquer pour chacune d'elle, quelle proportion des revenus de la clientèle résidentielle devrait être perdue pour qu'il ne soit plus possible de les récupérer chez les autres clients sans que leur position concurrentielle devienne défavorable.
- 2.21 Veuillez confirmer que, selon vous, la forte présence de clients industriels chez Énergir contribue à augmenter son risque de rendement sur le capital.
- 2.22 Veuillez confirmer que, selon vous, la plus faible présence de clients industriels chez Gazifère contribue à réduire son risque relatif au rendement sur le capital comparativement à Énergir.
- 2.23 Veuillez confirmer que, selon vous, la faible présence de clients industriels chez Gazifère contribue à augmenter son risque de récupération du capital.
- 2.24 Veuillez confirmer que, selon vous, la plus forte présence de clients industriels chez Énergir contribue à réduire son risque de récupération du capital.

2.25 Considérant vos réponses aux questions 2.22 et 2,23, veuillez expliquer sur quelle base vous concluez que l'absence de clients industriels chez Gazifère résulte en une augmentation du risque d'affaires global.

Q.53

2.26 Considérez-vous que le risque de rendement sur le capital d'Intragaz est similaire à celui d'Énergir? Veuillez expliquer.

2.27 Considérez-vous que le risque de récupération du capital d'Intragaz est similaire à celui d'Énergir? Veuillez expliquer.

2.28 Selon vous, est-ce que le fait que le risque de récupération du capital d'Énergir se réalise (c.-à-d. qu'Énergir soit dans l'incapacité commerciale de fixer des tarifs suffisamment élevés pour générer les revenus nécessaires pour assurer à la fois le rendement sur le capital et la récupération du capital) implique qu'Intragaz sera confronté à un risque de récupération du capital? Si oui, veuillez expliquer.

2.29 Veuillez expliquer selon quels principes légaux ou réglementaires Énergir pourrait être autorisée à ne pas acquitter le montant complet de la facture d'Intragaz sous prétexte qu'elle ne réalise pas sa pleine récupération du capital.

2.30 Est-ce votre opinion qu'aucun autre acteur du marché ne serait intéressé par les services d'Intragaz si Énergir ne les contractait pas? Si oui, sur quoi basez-vous cette opinion? Sinon, comment avez-vous tenu compte de la possibilité pour Intragaz de fournir ses services à d'autres clients dans votre évaluation de son risque d'affaires?

2.31 À votre connaissance, serait-il possible pour Intragaz de commercialiser ses services à des clients hors Québec (par exemple, des expéditeurs qui livreraient à Iroquois, Cornwall, East-Hereford ou Enbridge EDA)?

2.32 Y a-t-il selon vous des circonstances dans lesquelles Énergir pourrait ne plus voir d'avantages économiques à contracter les services d'Intragaz? Si oui, veuillez décrire ces circonstances et présenter les analyses économiques au support de votre conclusion.